



Montricher, le 16 juin 2011

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 16 juin 2011**

Pour cette dernière séance de la législature, M. le Président Pierre-Yves Morel ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à Mme Huguette David, boursière, présente pour les comptes ainsi que la rémunération.

1. Appel

32 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Pierre-André Blanchard et Yanick Stocker étant excusés.
La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de la séance du 24 février 2011 est accepté par un vote à main levée.

3. Rapport de la Commission de Gestion concernant le dépassement du budget pour l'Hôtel des deux Sapins

M. Jean-François Burnier, rapporteur de la Commission, lit son rapport.

M. Marc Vermot revient sur le fait que la Municipalité n'a pas demandé l'accord du Conseil pour les dépassements. Il prend le rapport de la Commission de gestion comme une mise en demeure. Si lors des prochains gros travaux, se représente le cas de tels dépassements, il se réserve le droit d'intervenir à un niveau supérieur, et de demander de l'aide pour la gestion de gros projets.

M. Michel Desmeules explique à nouveau tous les problèmes liés notamment à l'architecte. Il accepte le blâme.

M. Cédric Beaud dit que la Municipalité aurait dû avertir le Conseil que le projet passait sur un Hôtel 3 étoiles et que les coûts allaient être supérieurs au budget.

4. Préavis municipal no 3/11 concernant le remplacement de l'éclairage public de la cour du collège

M. Maurice Agassis explique le préavis. Suite à des dégâts, il est difficile de trouver des pièces de remplacement. Il propose de changer l'éclairage, pour un montant de Fr.47'000.-.

M. Laurent Freymond, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission à l'unanimité propose au Conseil d'autoriser la Municipalité à effectuer le remplacement de l'éclairage de la cour du collège et d'accorder un

crédit supplémentaire au budget 2011 de Fr. 47'000.- (quarante-sept mille francs) pour financer ces travaux.

M. Didier Küttel demande si le nouveau modèle est solide?

M. Maurice Agassis répond que oui.

Résultat du vote : bulletins délivrés: 31; bulletins rentrés: 31; bulletin nul: 0, bulletin blanc:1. Bulletins valables : 30

Le préavis municipal no 03/11 est accepté par 29 OUI et 1 NON.

5. Préavis municipal no 04/11 concernant l'installation d'un éclairage public entre le village et la gare

M. Maurice Agassis explique que depuis le préavis, ils ont appris que lors de l'exploitation des gravières, les deux routes d'accès de la Chaudine et des Chauffours seront entièrement détruites. De plus, un transport public entre la gare et le village est toujours à l'étude.

En conséquence, la Municipalité a décidé de retirer momentanément ce préavis.

6. Comptes communaux 2010 - rapport de la commission de gestion

M. Michel Desmeules remercie la boursière pour son travail. Il nous donne quelques chiffres sur les impôts, la péréquation, les charges et divers amortissements extraordinaires.

M. Jean-François Burnier, rapporteur de la commission de gestion lit son rapport. La commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2010 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 68'459.65 (soixante-huit mille quatre cent cinquante-neuf et 65 cts), ainsi que le rapport de la commission de gestion, et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. le Président passe les comptes en revue page par page.

M. Didier Küttel demande pourquoi il y a tant de différence entre le budget et les comptes?

M. Michel Desmeules répond que le budget est fait en fonction des charges prévues, par prudence, et que lors des comptes, ils amortissent si le bénéfice est trop important.

M. Bernard Perrin apporte une explication sur le poste 320.3189 "Travaux effectués par des tiers" et le 3211.318 "Travaux effectués par des tiers - interventions spéciales". Après explications, ce point est supprimé du rapport de la commission de gestion.

M. Jean-Bernard Aquillon demande pourquoi l'orgue n'a pas un son correct, vu le montant dépensé?

M. Perrin répond que c'est un orgue en bois et que l'église a de très grandes différences de taux d'humidité. Les problèmes avec le facteur d'orgue étant résolus, l'orgue va être suivi, sous garantie.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 32, bulletins rentrés : 32, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 32.

Les comptes 2010, ainsi que le rapport de la commission de gestion sont acceptés par 31 OUI et 1 NON.

7. Communications de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy dit que l'ouverture de la garderie de Pampigny est reportée au mois de janvier 2012.

M. Didier Amez-Droz annonce que les promotions scolaires auront lieu le 30 juin 2011 aux Ages.

M. Bernard Perrin annonce que les travaux dans les alpages commenceront au mois d'août. Il nous parle également de sa 1^{ère} intervention dans le Conseil en 1978.

M. Maurice Agassis dit que tous les travaux d'assainissement touchent à leur fin. Le nouveau tamiseur installé en mai, donne entière satisfaction.

M. Michel Desmeules remercie le Conseil pour l'éclairage et les comptes. Il dit quelques mots sur le parcours de M. Perrin qui quitte la Municipalité à la fin du mois de juin. Il le remercie pour tout et le félicite. Il remercie encore ses autres collègues, ainsi que la boursière. Merci aussi à ceux qui quittent le Conseil. Il salue également l'Huissier qui quitte son poste et le Président qui va les rejoindre.

8. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Marc Freymond demande s'il est possible de remettre les anciens horaires d'ouverture pour le greffe municipal?

M. Michel Desmeules répond que c'est à discuter, vu le peu de fréquentation.

M. Jean-Bernard Aquillon fait une remarque concernant les sachets pour les chiens à retirer à la commune. Il trouve qu'il devrait y avoir des distributeurs.

M. Maurice Agassis répond que l'on peut aussi les retirer au magasin, mais que les propriétaires canins doivent prendre leur responsabilité et prendre leurs cornets.

Mme Christine Morel demande où en est l'installation de la table d'orientation au Mont-Tendre.

M. Michel Desmeules répond que cela va arriver.

M. Didier Küttel demande une explication concernant les constructions dans le nouveau quartier villa, qui sont tout sauf homogènes.

M. Didier Amez-Droz répond que les acheteurs n'étaient pas disposés à travailler avec l'entreprise mandatée par la commune. Ceci explique les différences de construction.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Chaque conseillère et conseiller est rémunéré pour le travail accompli du 18 juin 2010 au 30 juin 2011.

Lecture de ce dernier procès-verbal de fin de législature est faite par la secrétaire. Il est accepté par applaudissements.

L'assemblée est close à 20h50.

Le Président

Pierre-Yves Morel



La Secrétaire

Sandrine Haenni

PS : MM. Jean-Daniel Buffet et Jean-Pierre Magnin (2008) sont remerciés pour 20 ans d'activité au sein du Conseil communal. Ils reçoivent chacun présent.